

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1508

présenté par

Mme Thill, M. Meyer Habib et M. Evrard

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La question qui nous occupe n'est pas celle de l'égalité mais le risque réel de l'aliénation de l'humain par la technique.

Du scandale des études biaisées, aux témoignages de collectifs de médecins, et de spécialistes, aux témoignages de la souffrance et des difficultés relatés par des enfants nés par PMA ou GPA, en passant par les états généraux de la bioéthique, autant d'études, d'analyses, de positionnements, d'avis ... que le Gouvernement refuse de prendre en compte, notons que plusieurs associations d'homosexuels, comme le relatent certains articles de presse, refusent de « servir de caution morale » pour justifier les graves dérives réalisées au nom d'un individualisme exacerbé et ce qui n'est rien d'autre qu'une tentative de briser l'interdit entourant la réification du corps humain.

Le désir d'enfant chez les personnes homosexuelles est éminemment légitime, mais ne peut cependant se réduire à l'égalité, à des droits, et à la lutte contre les discriminations. Une telle vision simpliste implique qu'il existerait une inégalité dans l'accès à la procréation pour les homosexuels, que cette inégalité serait le fruit d'une discrimination, et qu'il appartiendrait à l'état de corriger cette situation en ouvrant la PMA aux couples de femmes. Cet argument est fallacieux. En effet, deux hommes ou deux femmes ensemble ne peuvent intrinsèquement concevoir un enfant et cette impossibilité de procréer est une donnée objective qui n'est pas le fruit d'une quelconque action discriminante de la société ou de la condition homosexuelle. Ainsi, les personnes homosexuelles ne peuvent prétendre à une réparation de l'état afin de pallier une discrimination puisque celle-ci n'existe pas. Dire cela n'est pas de l'homophobie, mais un rappel objectif des faits.

Dans ce débat, la plupart des arguments avancés par les défenseurs de la PMA pour toutes sont subjectifs : désir d'enfant, souffrance de ne pas pouvoir en avoir, sentiment de discrimination ... Or, face à l'ampleur des enjeux, l'État ne doit pas fonder son action sur les émotions et les inclinaisons subjectives de chacun, mais devrait au contraire la fonder sur la raison.

L'AMP est une technique qui permet de pallier une condition médicale d'infertilité d'un couple hétérosexuel, permettre son accès aux couples de femmes reviendrait à sous-entendre que les femmes homosexuelles seraient malades, ce qui n'est évidemment pas le cas.

Au nom du principe d'égalité, il sera impossible d'interdire la GPA ultérieurement et une fois la PMA pour les couples de femmes légalisée. Au nom de quoi les homosexuels hommes n'auraient-ils pas, eux aussi, le droit d'avoir accès à une nouvelle technique leur permettant de concevoir un enfant ?

A la réification de la femme s'ajoute celle de l'enfant qui serait l'objet d'une transaction contractuelle, ce dernier devient donc lui aussi un objet, et non plus une personne. Des avancées techniques ne sont pas forcément des progrès sur le plan moral. Les partisans de la PMA pour toutes se parent de la vertu de la lutte contre l'homophobie pour les faire accepter, mais devons-nous être une caution morale à cette vision archaïque et régressive de l'être humain, même au nom de la liberté.